



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE  
Séance du jeudi 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi vingt-trois septembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE et Michèle ROUGEGREZ  
MM. Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Nicolas KALACSAN, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absent excusé : M. Éric LEFÈVRE

Secrétaire de séance : M. Nicolas KALACSAN

Finances : phase 4 création de locaux commerciaux - Consultation de maîtrise d'œuvre

---

Dans le cadre de la phase 4 du projet de création d'un pôle dynamique autour de l'école et plus particulièrement la création de locaux commerciaux, Monsieur le Maire présente au Conseil une étude chiffrée sur la maîtrise d'œuvre.

Il présente 3 devis :

- Mme Sonia RIACHI: ..... 9 % du montant HT des travaux soit 53 125.33 € HT
- Société « architecture aménagement » ..... 10 % du montant HT des travaux soit 59 428.25 € HT
- Société « art. TECH80 » ..... 9.75 % du montant HT des travaux soit 58 500 € HT

Après débat, le Conseil à l'unanimité valide la proposition de Mme RIACHI SONIA.

Finances : phase 4 création de locaux commerciaux - missions contrôle technique et SPS

---

Dans le cadre de la phase 4 du projet de création d'un pôle dynamique autour de l'école et plus particulièrement la création de locaux commerciaux, Monsieur le Maire présente au Conseil une étude chiffrée sur la mission de contrôle technique et SPS.

Il présente 2 devis :

- Société « BTP Consultants » : ..... Mission de contrôle technique 4 450 € HT  
Mission de coordination SPS 3 720 € HT
- Société « bureau Veritas construction » : ..... Mission de contrôle technique 5 850 € HT

Après débat, le Conseil à l'unanimité valide la proposition de la société « BTP Consultants ».

## Finances : phase 4 - création de locaux commerciaux – rapports d'analyse des offres

Dans le cadre du projet de création d'un pôle dynamique autour de l'école et plus particulièrement de la phase 4 concernant la création de locaux commerciaux, Monsieur le Maire expose :

Suite aux appels d'offres et à l'ouverture des offres, il convient de présenter au Conseil les rapports. Mme RIACHI donne lecture de l'analyse des offres pour les 2 parties :

- Bâtiment : Sur cette partie, il y a eu 12 réponses sur la totalité des lots. À la lecture des offres, 2 lots apparaissent infructueux : les lots 3 et 4. Le Code des marchés publics nous permet de faire une consultation en direct.

Sur certains lots, Mme RIACHI doit consulter les candidats afin de vérifier les chiffrages avec le CCTP. Le lot 9 sera passé en négociation en réintégrant l'éclairage extérieur. Après débat le Conseil valide l'option isolation + BA13 sur maçonnerie concernant le lot 6 et privilégie un système de chauffage électrique.

Sur la globalité les montants des travaux sont cohérents avec le chiffrage estimatif de Mme RIACHI.

- Extérieurs voirie : après analyse des offres, l'entreprise « COLAS » est retenue avec un montant total de 61 882,50 € soit 74 259,00 € TTC

M. DEHURTEVENT fait état d'un retour négatif concernant notre demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Somme au titre de sa compétence économique. Cependant, un autre dispositif nous permettrait peut-être de percevoir une aide de l'intercommunalité. M. DEHURTEVENT explique qu'il attend également un retour concernant les travaux sur les réseaux d'eau potable. En effet, la compétence étant à la Cdc du Val de Somme, celle-ci aurait dû prendre à sa charge cette dépense.

Après entretien avec M. CARDOT, interlocuteur de la trésorerie d'Albert, Monsieur DEHURTEVENT explique que la situation financière de la Commune est stable. Cet investissement est réalisable. Il conviendra cependant de prévoir un emprunt de trésorerie et cela afin d'avancer les subventions. Une consultation sera réalisée auprès des banques.

Concernant la fin des chantiers sur les phases 1, 2 et 3, il est nécessaire de prévoir une réunion rapidement afin de lever les réserves. Monsieur Le Maire expose que malgré les relances aux entreprises, certaines sur la phase 1 sont toujours en attente. Il demande à Mme RIACHI d'avertir les entreprises : à l'issue de cette réunion les entreprises auront un délai pour finaliser les opérations. Auquel cas, et comme le permet le Code des marchés publics, il y aura des conséquences financières. Il est rappelé que pour que la Commune sollicite le solde des subventions, un état des dépenses définitif doit être réalisé.

M. CAFFIN suggère l'aménagement de range vélos à l'extérieur.

## Finances : phase 4 - locaux commerciaux – fixation des loyers

Suite à la présentation d'une estimation des loyers concernant sur les futurs locaux commerciaux présentée en Conseil municipal le 10 mai dernier et au regard de l'avancée sur la phase 4, M. Le Maire propose de délibérer sur ce point.

Pour rappel :

- Espace « casiers » d'une surface de 37 m<sup>2</sup> .....150,00 €/mois
- Espace boulangerie d'une surface de 91 m<sup>2</sup> .....450,00 €/mois
- Espace d'une surface de 80 m<sup>2</sup> .....350,00 €/mois
- Espace « commerces » d'une surface de 73 m<sup>2</sup> ..... 400,00 €/mois

À ce jour, deux des locaux sur quatre seraient loués dont un pour la future boulangerie et un pour un agriculteur ouvrant de casiers de produits locaux. Certains élus trouvent cette estimation basse. Il est précisé que les loyers pourront être réévalués si nécessaire. M. DEHURTEVENT et M. DESTALMINIL ajoutent qu'il s'agit de permettre à des entreprises locales de s'installer sur le territoire.

Après débats, la Conseil valide la proposition de loyers présentée ci-dessus.

M. DEHURTEVENT et M. CAFFIN font état d'un retour suite à un entretien avec M. Simon, agriculteur candidat pour ouvrir un commerce sur la Commune. Pour rappel, il s'agit de casiers composés de produits locaux. Celui-ci a pris des engagements sur la réalisation de cette opération. Une subvention des services de la DRAF des Hauts de France est accordée sur la création de locaux commerciaux. Une partie de la subvention devra être reversée à l'agriculteur. Il conviendra donc de conventionner avec celui-ci pour la traduction de l'engagement de chaque partie.

---

#### Finances : phase 4 - création de locaux commerciaux – demandes de subventions

---

Monsieur le Maire explique que les travaux de création de locaux commerciaux, dernière partie du projet global de création d'un pôle dynamique autour de l'école sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de la Somme.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental de la Somme, il convient :

- de valider la totalité de l'opération,
- de valider le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- de solliciter les aides du Conseil Départemental au titre de plusieurs dispositifs,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

- valide la totalité de la phase 4 concernant la création de locaux commerciaux,
- valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- donne pouvoir au maire pour la signature des documents,
- sollicite les aides du Conseil Départemental de la Somme.

---

#### Finances : service périscolaire – renouvellement de la convention avec l'association DIABOLO

---

M. DEHURTEVENT propose le renouvellement de la convention concernant la prestation de services par l'association « DIABOLO » pour la gestion de l'accueil périscolaire et la gestion du temps du midi.

Rappel des dispositions des interventions :

Interventions de l'association Diabolo :

- assure en responsabilité civile les activités du centre,
- est porteur du projet éducatif et pédagogique de la structure,
- réalise les déclarations d'ouverture auprès des services de l'État,
- assure la gestion du personnel (paye, formation, médecine du travail ...),
- gère le dossier de financement avec la CAF (si ce dernier est possible),
- met à disposition un budget au directeur de centre pour le fonctionnement,
- est entièrement responsable du bon fonctionnement du centre,
- établit et gère un plan de communication auprès des familles

Sur la base des horaires actuels et au regard de la réglementation quant au seuil d'encadrement, l'association Diabolo propose les effectifs suivants :

- 1 animateur directeur
- 2 animateurs
- 1 cantinière

Chiffrage :

Le coût initial est de 47 661 € par an soit un coût de 4 766,10 € par mois de fonctionnement. Suite à une demande de revalorisation du budget de fonctionnement et du temps de travail de la cantinière du fait de l'augmentation de la surface du restaurant scolaire, l'association DIABOLO sollicite une augmentation du coût de la prestation. Il est donc proposé un coût mensuel d'un montant de 5 035 € (10 mensualités de septembre à juin) soit 50 350 € par an.

Les membres de la commission scolaire expliquent que depuis l'arrivée de Diabolo, ces services tournent bien et les parents font régulièrement un retour positif sur le sujet. M. DAMIS fait une remarque concernant la sortie des containers et le tri sélectif au restaurant scolaire. Il propose de rencontrer la cantinière pour faire un point sur le sujet. Le Conseil valide la proposition de renouvellement de la convention avec l'association DIABOLO.

Il est fait état de remarques négatives concernant le prestataire de restauration Scolarest. En effet, depuis le départ de l'ancien chef, il semble qu'il y ait une baisse globale : repas moins bons et pas toujours adaptés aux enfants, relationnel difficile avec le nouveau chef. La Commission scolaire fait état d'un entretien avec le nouveau chef gérant. Il est donc proposé de « faire un test » de façon inopinée.

#### Finances : équipement du service périscolaire – Aide financière CAF de la Somme : convention

Suite à une demande de subvention auprès de la CAF au titre des dépenses de fonctionnement de l'accueil périscolaire, Monsieur le Maire donne lecture de l'aide attribuée :

Montant des dépenses HT :

Nature des dépenses : achat de mobilier et de matériel pour l'aménagement de la salle périscolaire.

Aide sollicitée :

Détail de l'aide accordée :

- aide financière d'un montant de 2 603.58 € soit 25 % du coût de l'opération HT,
- emprunt d'un montant 2 603.58 € soit 25 % du coût de l'opération HT.

Les dépenses peuvent se faire jusqu'au 31 décembre 2023. L'aide sera accordée sur le montant des dépenses réalisées dans la demande initiale. Le versement s'effectuera au prorata des dépenses engagées.

Au regard du faible montant, le Conseil à l'unanimité accepte la subvention et ne valide pas l'emprunt proposé.

#### Commande publique : conditions de recouvrement – convention

À la demande de la trésorerie d'Albert et afin de permettre la prise en charge des produits locaux inférieurs à 15 €, Monsieur le Maire présente au Conseil une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Elle précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFiP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Monsieur le Maire donne lecture de la présente convention. Le Conseil accepte la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

#### Finances : décision modificative n°1 exercice 2021

Afin de répondre à l'évolution des recettes et assurer les crédits nécessaires aux charges de fonctionnement et d'investissement, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- intégrer une annuité d'emprunt correspondant à une annuité d'emprunt non prise en compte dans le budget primitif voté le 14 avril dernier. Soit 34 702 € en capital et 330 € en intérêt,
- intégrer la subvention accordée correspondant à l'attribution du fonds friches pour le projet global du pôle dynamique concernant la création de locaux commerciaux. Soit 298 696 €,

- ajuster les crédits nécessaires correspondant à la réévaluation des indemnités des élus début 2021
- ajuster l'article « fêtes et cérémonies » dans le cadre du repas du 11 novembre et du colis à destination des aînés.

Recettes d'investissement – chapitre 13 Arti. 1328 : .....+ 278 696 €  
 Dépenses d'investissement – chapitre 16 Arti. 1641 : .....+ 34 702 €  
 Dépenses d'investissement – chapitre 21 Arti. 21318 autres bâti : .....+ 243 994 €

Dépenses de fonctionnement – chapitre 65 Arti. 6531 Indemnités : .....+ 9 000 €  
 Dépenses de fonctionnement – chapitre 011 Arti. 615221 Bâti : .....- 9 000 €

Dépenses de fonctionnement – chapitre 66 Arti. 66111 intérêts : .....+ 330 €  
 Dépenses de fonctionnement – chapitre 011 Arti. 6231 Annonces : .....- 330 €

Dépenses de fonctionnement – chapitre 011 Arti. 6232 fêtes et cérém. : .....+ 4 000 €  
 Dépenses de fonctionnement – chapitre 011 Arti. 615221 Bâti : .....- 4 000 €

Le Conseil valide la proposition.

Finances : nettoyage salle polyvalente – devis société « Net et propre »

Suite à la fin des travaux de la Salle le Santerre, Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau chiffrage de la société « Net et propre » concernant la prestation de nettoyage du local :

30 € HT 1 fois par semaine.

Nettoyage trimestriel des vitreries : 75 € HT

Nettoyage annuel des volets : 200 € HT

Il est proposé de fixer le jour du nettoyage après consultation des associations locales qui utilisent la salle.

Le Conseil a l'unanimité :

- Valide la prestation de service concernant le nettoyage d'une partie de la salle le Santerre comme indiqué dans la convention,
- propose un nettoyage 1 fois par semaine des locaux,
- propose un nettoyage des vitreries une fois par an.

Environnement : redevance spéciale - convention communautaire

Dans le cadre de la redevance spéciale ouverte aux professionnels et administrations publiques qui utilisent le service de collecte et de traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, il convient de mettre en place une convention avec l'intercommunalité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

Animations – « Repas des villageois » et colis des aînés 2021

Vu l'assouplissement des mesures sanitaires, il est proposé d'organiser les animations suivantes :

Colis des aînés : ouvert aux personnes de 60 ans et plus inscrites sur les listes électorales de la Commune soit un total de 42 colis simples et 26 colis doubles. La qualité des produits de l'année dernière était moins bonne. Il est proposé de revoir la composition des colis et de partir sur quelque chose de plus simple. M. DAMIS et M. DESTALMINIL vont faire une étude.

Repas des villageois : M. DAMIS présente au Conseil une proposition complète de la société « le Philopat ». Le Conseil valide la proposition. Un communiqué sera réalisé prochainement auprès des lamottais.

## Questions diverses

---

- Budget de fonctionnement des écoles : La Commune prolonge l'outil « ENT » et espère ainsi réduire les dépenses de fonctionnement par la dématérialisation. Dans cette dynamique, la commission souhaite soumettre au Conseil une baisse du budget de fonctionnement alloué aux écoles pour 2022. Pour rappel, celui-ci est de 40 € par enfant par an. Il est proposé de passer à 35 € par enfant par an. Le Conseil valide la proposition.
- Églises de Lamotte-Warfusée : M. VALEX signale la présence d'eau sur l'église Saint-Pierre et une odeur prononcée qui laisse penser à la présence de pigeons dans l'église Saint-Thomas. Un contrôle sera réalisé.

La séance est close à 22 heures 45



Le Maire

F. DEHURTEVENT